



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

écoles

Question écrite n° 11796

## Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la réalisation du plan école numérique rurale (ENR). Lancé en 2009, ce plan visait globalement l'équipement numérique de 6 700 écoles rurales de moins de 2 000 habitants pour un montant de 67 millions d'euros. Dans un premier temps, le plan a retenu soixante-huit candidatures pour le département du Gers. Elle souhaiterait donc connaître le détail des écoles soutenues, montant des aides obtenues dans le Gers et les perspectives données à ce dispositif.

## Texte de la réponse

Le plan ENR (école numérique rurale) mené en 2009 visait à impulser les usages du numérique dans les écoles rurales des communes de moins de 2 000 habitants. Au total, 6 700 projets ont été retenus dans ce plan, pour un budget de 67 millions d'euros. Le financement de chaque projet était réalisé grâce à une participation exceptionnelle de l'Etat à hauteur de 10 000 € par école retenue et la commune devait participer à hauteur d'au moins 20 % à l'investissement et fournir une connexion internet haut débit. Dans le département du Gers, il a été donné satisfaction à 68 candidatures (cf. ci-dessous). Cette opération d'impulsion n'avait pas vocation à devenir pérenne. En effet, l'équipement des écoles primaires est à la charge des communes et non de l'Etat. Les courriers parlementaires et des interventions nombreuses des associations d'élus (AMF, AMRF) auprès du précédent ministre de l'éducation nationale en 2011 et 2012 pour demander la poursuite de ce plan et son extension aux autres communes ont reçu une réponse négative compte tenu des difficultés de financement sur le propre budget de l'éducation nationale. Or, le déploiement du numérique à l'école représente un enjeu d'importance pour la réussite des élèves et pour la lutte contre les discriminations territoriales. L'école est au coeur des défis que les technologies numériques posent à notre société. Elle doit non seulement former les élèves à maîtriser les outils qu'ils utilisent chaque jour dans leurs études et leurs loisirs, mais aussi, et surtout, préparer le futur citoyen à vivre et à travailler dans une société dont l'environnement technologique est amené à évoluer de plus en plus rapidement. Ce défi est d'autant plus grand que le pays a accumulé du retard en la matière : le niveau d'équipement des établissements scolaires progresse mais demeure insuffisant, tandis que l'utilisation du numérique à des fins pédagogiques est encore trop limitée. Ainsi, si 97 % des enseignants estiment que les outils numériques permettent d'améliorer la qualité pédagogique de leur enseignement, seuls 21 % d'entre eux les utilisent au moins une fois par semaine. Partant de ce constat, le ministre a souhaité que la question essentielle du numérique et de ses usages pédagogiques soit abordée à l'occasion de la concertation nationale pour refonder l'école, lancée le 5 juillet dernier à Paris. Dans ce cadre, l'atelier « Une grande ambition pour le numérique » a travaillé sur les défis que les technologies numériques posent à l'école. Des orientations fortes ont été proposées. Dans son discours de clôture de la concertation sur l'école, le 9 octobre dernier, le Président de la République a, lui-même, fortement insisté sur l'importance du numérique, comme levier de changement et d'ouverture, pour construire l'école du futur. Le 13 décembre dernier, le ministre de l'éducation nationale a présenté sa stratégie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique. Dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République, le ministère de l'éducation nationale travaille à la création d'un service public du numérique éducatif qui permettrait d'enrichir l'offre des enseignements dispensés dans les

établissements scolaires mais aussi en dehors. Ce service public nouveau facilitera la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée, au service de la réussite de tous, et proposera, à destination des élèves et des enseignants, une offre de productions pédagogiques numériques à finalités éducatives, culturelles ou scientifiques. Il mettra aussi à disposition des enseignants un service de partage de leur production, des outils de suivi des progrès de leurs élèves et de communication avec leur famille, ainsi que des contenus et services destinés à leur formation initiale et continue. Pour accompagner la montée en puissance du numérique dans les écoles, les enseignants titulaires de la certification informatique et internet niveau 2 enseignants (C2i2e) et les assistants d'éducation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) qui sont exclusivement dédiés au numérique, sont des personnels motivés et d'ores et déjà formés. Par ailleurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation qui seront créées dès la rentrée 2013 développeront et promouvoir des méthodes pédagogiques innovantes utilisant le numérique. Par ailleurs, un accord a été signé avec l'UGAP pour répondre aux difficultés des communes face au choix de solutions d'équipements numériques et faciliter leur acquisition et maintenance (absence d'obligation de recours à un marché public). Cet accord vise à proposer une offre globale d'équipements et de prestations associées pour les écoles primaires selon plusieurs configurations de matériels possibles, pour répondre aux choix des enseignants. Il comprend d'une part des surfaces interactives, des ordinateurs ou des tablettes, et d'autre part un ensemble de prestations indispensables pour un usage simple, régulier et durable des équipements par les élèves et les enseignants.

ETABLISSEMENT	ADRESSE	CP	COMMUNE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32270	LUSSAN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32730	MALABAT
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32170	MANAS BASTANOUS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32370	MANCIET
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32190	MARAMBAT
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	6 PLACE DU CHEVALIER D ANTRAS	32230	MARCIAC
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RUE DES ECOLES	32140	MASSEUBE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32400	MAUMUSSON LAGUIAN
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	AVENUE JEAN PHILIP	32120	MAUVEZIN
ECOLE ELEMENTAIRE	AVENUE DES PYRENEES	32170	MIELAN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32340	MIRADOUX
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	-	32420	MONBARDON
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ROUTE DE MARESTAING	32490	MONFERRAN SAVES
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	GRANDE RUE SALUSTE DU BARTAS	32120	MONFORT
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32240	MONLEZUN D ARMAGNAC

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32810	MONTAUT LES CRENEAUX
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	HAMEAU DE ROQUETAILLADE	32550	MONTEGUT
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32730	MONTEGUT ARROS
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	-	32320	MONTESQUIOU
ECOLE PRIMAIRE	6 RUE DES ECOLES	32250	MONTREAL DU GERS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32330	MOUCHAN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32130	NOILHAN
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	-	32140	PANASSAC
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32110	PANJAS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32700	PERGAIN TAILLAC
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	-	32130	POLASTRON
ECOLE PRIMAIRE JEAN ELIE VILLE	2 PLACE FRANCOIS MITTERAND	32810	PREIGNAN
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	AVENUE VICTOR CAPOUL	32600	PUJAUDRAN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32120	PUYCASQUIER
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	-	32320	RIGUEPEU
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	18 RUE DES ECOLES	32400	RISCLE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32810	ROQUELAURE
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	-	32390	STE CHRISTIE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32380	ST CREAC
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32200	STE MARIE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32310	ST PUY
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32450	SARAMON

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32120	SARRANT
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32130	SEYSSES SAVES
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RUE DES ECOLES	32420	SIMORRE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32120	SOLOMIAC
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32380	TOURNECOUPE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RUE JULES FERRY	32310	VALENCE SUR BAISE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	17 AVENUE DE GASCOGNE	32730	VILLECOMTAL SUR ARROS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	AVENUE JEAN MOULIN	32330	GONDRIN
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	-	32160	JU BELLOC
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32330	LAGRAULET DU GERS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32170	LAGUIAN MAZOUS
ECOLE PRIMAIRE	-	32140	LALANNE ARQUE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	AVENUE DE LA LIBERATION	32290	AIGNAN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32600	AURADE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32550	AUTERIVE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RUE NOUVELLE	32720	BARCELONNE DU GERS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	PLACE DE LA MAIRIE	32350	BARRAN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	32400	CAHUZAC SUR ADOUR
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RUE EDOUARD LARTET	32450	CASTELNAU BARBARENS
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	-	32410	CASTERA VERDUZAN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32360	CASTILLON MASSAS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	26 GRAND RUE	32100	CAUSSENS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RUE DES ECOLES	32150	CAZAUBON
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32500	CERAN

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32400	CORNEILLAN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32330	COURRENSAN
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	-	32490	FREGOUVILLE
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	RUE NATIONALE	32140	MASSEUBE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	BOULEVARD NORD	32360	JEGUN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	-	32240	ESTANG
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	4 PLACE EDOUARD LARTET	32260	SEISSAN

### Données clés

**Auteur :** [Mme Gisèle Biémouret](#)

**Circonscription :** Gers (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11796

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 26 mars 2013

**Question publiée au JO le :** [27 novembre 2012](#), page 6911

**Réponse publiée au JO le :** [9 avril 2013](#), page 3876